

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 04 avril 2024
Délibération n°3-5

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, FINI Sandro et FERRANDI François
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à Mr FINI Sandro
Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

• US Salies Mane Saint-Martory	12 000 €
• Comité des fêtes	5 000 €
• Association scolaire	500 €
• A.C.C.A.	200 €
• Anciens combattants AFN	100 €
• Ligue contre le Cancer	150 €
• Les Restaurants du Cœur	800 €
• La Boule Manoise	500 €
• Assoc. Com. Protect. Animaux	643 €
• APEAI	700 €
• Ass. Sportive des Ecoles du Bas Salat	540 €
• Foyer Rural	180 €
• Association chats libres d'Arbas	500 €
• Assoc solidarité Cagire Garonne Salat	200 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Voter les subventions aux associations comme définies ci-dessus et demande l'inscription au budget 2024 des crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10 + 1 procuration
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre 0 Pour 11
Date de convocation : 26 mars 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

